

l'annonce faite à Londres par certains grands pays en développement, dont l'Inde et la Chine, selon laquelle ces pays comptent revoir leur position en ce qui concerne l'adhésion au Protocole de Montréal et à ses amendements. Nous nous réjouissons de l'adhésion de ces pays puisqu'elle aurait pour effet de renforcer de façon cruciale l'efficacité du Protocole, ce qui, en retour, mènerait ultimement à l'élimination à l'échelle mondiale des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Nous demandons instamment à toutes les parties de ratifier au plus tôt le Protocole amendé.

65. Nous reconnaissons qu'il faudra intensifier la coopération en ce qui concerne l'étude scientifique des incidences du changement climatique et les conséquences économiques des stratégies qui pourront être mises en place. Nous sommes conscients de l'importance de travailler ensemble, au cours des prochaines décennies, à la mise au point de nouvelles technologies et méthodes qui viendront s'ajouter aux mesures d'économies d'énergie et autres mesures destinées à réduire les émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre. Nous sommes en faveur de l'accélération de l'étude et de l'analyse scientifiques et économiques de la dynamique et de l'impact potentiel du changement climatique, et des réponses possibles des pays industrialisés et en développement.

66. Nous sommes déterminés à prendre des mesures pour accroître les forêts, tout en protégeant celles qui existent et en reconnaissant le droit souverain de chaque pays d'utiliser ses ressources naturelles. La destruction des forêts tropicales a atteint des proportions alarmantes. Nous saluons l'engagement du nouveau gouvernement brésilien de mettre un terme à cette destruction et d'assurer une gestion durable des forêts. Nous appuyons activement ce processus et nous sommes disposés à engager un nouveau dialogue avec les pays en développement sur les moyens d'étayer ces efforts. Nous sommes prêts à coopérer avec le Gouvernement du Brésil à l'exécution d'un programme-pilote global visant à faire échec à la menace posée aux forêts pluviales tropicales dans ce pays. Nous demandons à la Banque mondiale de préparer une proposition en ce sens, en étroite collaboration avec la Commission des

Communautés européennes, pour présentation au prochain Sommet économique au plus tard. Nous invitons vivement les autres pays concernés à se joindre à nous dans cette entreprise. L'expérience acquise grâce à ce programme-pilote devrait être immédiatement partagée avec les autres pays aux prises avec le problème de la destruction des forêts tropicales. Le Plan d'action pour les forêts tropicales devrait être revu et renforcé de façon à ce qu'une importance plus grande soit accordée à la conservation des forêts et à la préservation de la biodiversité. Le plan d'action de l'Organisation internationale des bois tropicaux doit être étayé afin de mettre l'accent sur l'exploitation des forêts en vue d'un développement durable et d'améliorer les opérations de marché.

67. Nous sommes prêts à entamer dès que possible des négociations dans les instances appropriées sur une convention ou un accord global concernant les forêts afin de mettre fin à la déforestation, protéger la diversité biologique, stimuler des initiatives positives dans le domaine de la foresterie et s'attaquer aux menaces qui se posent aux forêts du monde. La convention ou l'accord devrait être achevé le plus tôt possible, mais au plus tard en 1992. Le travail du GIEC et d'autres organismes devrait être pris en compte.

68. Partout dans le monde, la destruction de régions écologiquement fragiles se poursuit à un rythme alarmant. La destruction de forêts tempérées et tropicales, les pressions exercées par le développement sur les estuaires, les terres humides et les récifs de coraux, ainsi que la réduction de la biodiversité sont symptomatiques de ce phénomène. Pour renverser cette tendance, nous intensifierons la coopération afin de lutter contre la désertification, multiplier les projets destinés à préserver la biodiversité, protéger l'Antarctique, et soutenir les pays en développement dans leurs efforts en vue de protéger l'environnement. Nous nous efforcerons d'atteindre ces objectifs au PNUE et dans d'autres forums et nous appuierons les initiatives du PNUE pour préserver la diversité biologique.

69. Les mesures de protection de l'environnement ne se limitent pas à la terre ferme. La pollution marine cause de graves problèmes, dans les océans comme dans les